



Benoît TESTE
Secrétaire Général
BT/NO/20.21/037

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports

Monsieur Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation

Les Lilas le 9 février 2021

Messieurs les Ministres,

A compter de ce lundi 8 février, les masques « fait maison » sont interdits dans nos écoles et établissements, les élèves devant être dotés de masques de type 1 ou bien de masques chirurgicaux.

Cette nouvelle directive met de nouveau en difficulté les personnels et les familles dans nos écoles. En effet, les masques chirurgicaux ou de type 1 ont un coût que les familles ne peuvent pas toutes supporter. Il y a donc fort à parier que les élèves n'auront pas le bon masque à compter de ce jour. Les stocks de masques pédiatriques sont épuisés dans beaucoup d'endroits, dans d'autres les masques fournis par certaines collectivités ne sont pas de type 1 mais de type 2.

Que devront donc faire les personnels face aux élèves qui n'en possèdent pas ? Quelle serait leur responsabilité engagée, lorsqu'ils et elles n'auront pu vérifier la bonne conformité du masque en cas de contamination à un des variants ?

Dans le contexte nouveau créé par la possible circulation des variants, notre demande de fourniture de masques gratuits aux élèves est encore plus justifiée.

Nous vous demandons donc, Messieurs les Ministres, de fournir à tous les élèves des masques chirurgicaux ou de type 1, il en va de la sécurité de tous et toutes.

Je vous prie de croire, Messieurs les Ministres, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît TESTE
Secrétaire Général de la FSU